



Déclaration liminaire de la CGT-Culture au Comité d'hygiène et de sécurité d'administration centrale (CHSC) du 13/10/09

« mise en œuvre de la RGPP : processus de redistribution des postes dans les services et modifications des affectations »

Comme cela était annoncé au CTPM du 28 septembre 2009 et déclaré au CHSM du 01/10/09 la CGT-Culture, à l'occasion de ce CHSC, interpelle formellement l'autorité d'administration centrale.

La mise en œuvre de la RGPP se traduit dès maintenant par un processus de redistribution des postes dans les services et des modifications des affectations qui, selon les nombreux retours d'information et autres constats faits directement par nos représentants dans les services, se traduisent aujourd'hui par une grande inquiétude, un grand stress pour beaucoup d'agents.

Ce vécu des agents doit, selon nous, conduire l'administration à prendre tous les moyens de contrôle et de prévention dont elle dispose afin de préserver au mieux la santé des agents. Il s'agit là d'une question de la plus haute importance et, à ce stade, de la plus grande urgence.

Afin de prendre des moyens concrets, la CGT-Culture demande à l'administration d'associer très étroitement la médecine de prévention à tout ce processus de réorganisation consécutif à la RGPP.

Toujours dans ce sens, ainsi que cela a été formulé par la CGT-Culture lors de la séance du CNAS du 22 septembre 2009, nous rappelons la nécessité du recrutement tant attendu de psychologue(s) au travail, ce qui, en cette occasion, contribuerait par ailleurs à renforcer la capacité d'analyse et de prévention des équipes de médecine de prévention.

Comme nous l'avons demandé au CHSM du 01/10/09, et a fortiori pour les services d'administration centrale, aujourd'hui très directement et très massivement touchés par tout ce processus de réorganisation consécutif à la RGPP, il serait souhaitable d'envisager la constitution d'une cellule de veille qui pourrait alors rendre compte régulièrement au CHSC et à ses membres de l'appréciation et de l'évolution de la situation.

Nous pensons que cette proposition est de pur bon sens et nous souhaitons ardemment que l'administration y apporte les meilleures suites.

Paris, le 13/10/2009